

Proposition d'aménagement du temps de l'enfant établi à partir des contraintes locales, des constats, apports scientifiques et échanges qui ont eu lieu lors de la réunion publique du 13 décembre 2017, en plaçant la réussite éducative de tous au centre de la réflexion.

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h30 8h20	Accueil périscolaire				
8h20-8h30 12h	école				
12h 13h50	Accueil et restauration périscolaire, possibilité de commencer la sieste vers 13h30				
13h50-14h 16h10	école			NAP*	
16h10 18h30	Accueil périscolaire				

* nouvelles activités pédagogiques pouvant être placées un autre jour en fonction des priorités retenues ensemble

1. Organisation de la semaine : 5 matinées et 3 après-midi

- **Respect des rythmes chronobiologiques de l'enfant favorables aux apprentissages**
 - **continuité dans le rythme hebdomadaire** : choix de 5 matinées successives avec 1 seule rupture dans la semaine, le week-end. Le coucher parfois plus tardif est limité à 2 soirs sur 7 dans la semaine.
 - **vigilance accrue des enfants le matin** : choix de 5 matinées qui sont les plages horaires les plus favorables aux apprentissages (630h sur les 864h de l'année), temps reconnu d'autant plus favorable aux élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage.
- **organisation du temps de sieste (endormissement, sommeil et réveil)**
 - **maintien de la même organisation sur la semaine** : accueil échelonné de tous les enfants à partir de 13h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis

- **priorité au temps d'enseignement en maternelle** : une après-midi libérée pour des heures d'apprentissage en matinée
- **organisation temporelle des familles et repérage temporel des enfants**
 - **harmonisation des heures de sortie** les après-midi entre les temps scolaires et périscolaires
- **activités périscolaires**
 - **maintien d'un parcours éducatif sportif, culturel, de vivre ensemble, favorable au développement de l'enfant et accessible à tous** : poursuite des nouvelles activités pédagogiques (NAP)
 - **Allègement des différents temps éducatifs dans la semaine** : nouvelles activités pédagogiques en une seule fois
 - **Temps suffisant au déplacement et à la pratique d'activités** : accroissement de 50 minutes de la séance de NAP

2. Répartition des heures dans la journée :

Priorité donnée aux matinées et aux apprentissages fondamentaux

- **Respect des rythmes chronobiologiques de l'enfant favorables aux apprentissages**
 - **vigilance accrue des enfants le matin** : choix de matinées plus longues pour profiter de ce temps favorable aux apprentissages (630h en matinée sur les 864h que comprend une année scolaire)
 - **vigilance moins développée les après-midi, surtout chez les plus jeunes enfants** : choix d'après-midi scolaires courtes (234h sur les 864h de l'année scolaire) et d'activités périscolaires, extrascolaires ou familiales
- **respect des temps de sieste (endormissement, sommeil, réveil)**
 - **temps de sieste pris en charge conjointement entre l'école et l'accueil périscolaire** avec présence continue de l'ATSEM
 - **réveil naturel de l'enfant** : choix d'accueillir de façon échelonnée tous les enfants à partir de 13h30 pour permettre à chacun de se réveiller à la fin de son cycle malgré les après-midi courtes. Dispositif organisé même sur l'après-midi NAP.
- **amélioration des conditions d'accueil périscolaire**
 - **des enfants plus réceptifs, un climat plus serein** : en consacrant une après-midi aux NAP, on réduit l'accumulation de temps différents dans la journée de l'enfant.

3. Pause méridienne et transition périscolaire-scolaire

- respect des conditions les plus favorables à la prise du repas (niveau sonore, accompagnement, temps)
 - **temps suffisant à la prise d'un repas convivial et paisible de l'enfant dans sa famille, chez l'assistante maternelle ou à l'accueil périscolaire** : pause méridienne allongée à 1h50
- respect des besoins différents des petits
 - **favoriser l'endormissement** : possibilité d'accueillir les plus jeunes à la sieste dès la fin du repas afin d'éviter tout temps d'excitation
 - **dégager du temps pour des activités scolaires supplémentaires au réveil de l'enfant** en commençant la sieste sur le temps périscolaire
 - **adaptation du temps de NAP pour les plus petits** : au réveil de la sieste prise en charge échelonnée des enfants sur des activités adaptées plus individualisées